



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 25 au 29 mars 2019

ADOPTION EN PLÉNIÈRE PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN DU RAPPORT SUR LA MODIFICATION À MI-PARCOURS DE LA DÉCISION DU CONSEIL S'AGISSANT DE L'OCTROI DE MER : Le Parlement européen a adopté en séance plénière le 27 mars son avis sur la proposition de la Commission européenne à 567 voix pour, 15 contre et 87 abstentions. Celui-ci avait été rédigé par la Présidente de commission « développement régional » (REGI), Iskra Mihaylova, et adopté par cette même commission le 20 février dernier. Le Parlement européen a rendu son avis dans le cadre d'une procédure accélérée afin de voir ce dossier clôturé avant les élections européennes de mai 2019. L'adoption définitive du texte par les États membres devrait avoir lieu lors du Conseil « Affaires générales » le 9 avril.

LES PRODUCTEURS EUROPÉENS DE BANANES RÉPONDENT À UNE CONSULTATION SUR L'ÉVALUATION DE L'ACCORD COMMERCIAL ENTRE L'UNION EUROPÉENNE, LE PÉROU, LA COLOMBIE ET L'ÉQUATEUR:

L'Association des producteurs européens de bananes (APEB) et ses membres ont répondu mardi 26 mars à la consultation publique de la Commission européenne dans le cadre de l'évaluation de l'accord commercial signé en 2012 par l'UE avec le Pérou et la Colombie, qui ont été rejoints par l'Équateur en 2017. Même si la Commission souhaitait restreindre son évaluation seulement au Pérou et à la Colombie, l'APEB a répondu en analysant l'impact de l'ensemble de la politique commerciale de l'UE pour les productions bananières européennes, en prenant en compte les exportations équatoriennes ainsi que l'accord également signé en 2012

par l'UE avec les pays d'Amérique centrale – y compris le Costa Rica. L'APEB a rappelé que la baisse des droits de douane à l'entrée au marché européen (qui passe de 176 euros/tonne en 2009 à 75 euros/tonne en 2020) a provoqué un approvisionnement toujours croissant du marché européen, qui atteint aujourd'hui plus de 6 millions de tonnes de bananes par an. Cet approvisionnement peut encore augmenter, au risque d'un retournement du marché, puisque les pays tiers signataires disposent d'un quota ouvrant droit au tarif préférentiel dans le cadre de ces accords de plus de 1,5 millions de tonnes d'exportations additionnelles vers l'Europe. Cette hausse de l'offre risque de provoquer un effondrement des prix sur le marché européen de la banane, dont il est déjà possible d'observer les prémices depuis 2015 (passage de 14,1 à 11,9 euros par carton de bananes). Or cette baisse de prix serait fatale aux productions européennes, qui supportent des coûts plus importants que leurs concurrents de pays tiers car elles respectent les normes européennes sociales, environnementales, sanitaires et phytosanitaires, et elles mettent en œuvre des engagements qualitatifs et agroécologiques comme par exemple les Plans « Banane Durable » aux Antilles (incluant la réduction des pesticides de plus de 70% depuis 1996), ou encore l'obtention d'une IGP aux Canaries. Plus encore, la politique commerciale de l'UE n'a pas permis d'améliorer les conditions de travail et la protection sociale dans ces pays latinoaméricains (travail forcé, emploi d'enfants, répression du syndicalisme, travail informel, etc.), où les salaires sont nettement inférieurs qu'en Europe. En outre, les producteurs des pays tiers exportateurs ne respectent pas les mêmes normes dans les domaines de la protection de la biodiversité, de l'environnement, de la santé, des produits phytosanitaires, des pratiques culturales, des normes sur la production biologique, etc. Par exemple, de nombreux pesticides et certaines méthodes d'application sont interdits pour les bananes européennes mais utilisés sur les bananes importées, comme par exemple le carbofuran, le carbaril, le traitement aérien, etc. L'APEB demande donc à la Commission de stopper la baisse progressive du tarif douanier pour le sanctuariser à 75 euros/tonne, de mettre en place une véritable régulation du marché européen de la banane et d'établir une liste de substances actives autorisées ou interdites, sur la base de la réglementation européenne, que les bananes importées devront également respecter.

LA COMMISSION EUROPÉENNE ANNONCE UNE ENVELOPPE DE 250 MILLIONS D'EUROS POUR LE PROGRAMME EUROPÉEN DE DISTRIBUTION DE FRUITS, DE LÉGUMES, DE LAIT ET DE PRODUITS LAITIERS DANS LES ÉCOLES EN 2019 ET 2020 : Mercredi 27 mars, la Commission européenne a adopté les dotations budgétaires nationales pour 2019 et 2020 s'agissant des programmes de l'UE en

faveur de la consommation de fruits, de légumes, de lait et de produits laitiers dans les écoles. Ainsi, la distribution de fruits et légumes bénéficiera d'une enveloppe totale de 145 millions d'euros, dont 17,9 millions d'euros pour la France. L'enveloppe consacrée à la distribution de lait et de produits laitiers sera de 105 millions d'euros, dont 17,1 millions d'euros pour la France. Sur l'année scolaire 2017-2018, environ 159 000 écoles ont participé à ce programme et 20 millions d'enfants européens en ont bénéficié. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

INQUIÉTUDE AU PARLEMENT EUROPÉEN QUANT A LA TOURNURE DES NÉGOCIATIONS INTERINSTITUTIONNELLES SUR LA POLITIQUE DE COHÉSION POST-2020 :

Les députés européens de la commission REGI ont exprimé leur crainte lors d'un échange avec la Commission européenne, jeudi 21 mars, sur le risque de plus en plus probable d'un retard important de la mise en œuvre des fonds structurels et d'investissements après 2020. En effet, il est de plus en plus probable, qu'un accord sur le cadre financier pluriannuel n'intervienne qu'au cours du second semestre 2020. La volonté d'avancer sur la politique de cohésion dépend donc d'un accord budgétaire entre les États membres. Mais, pour Marc Lemaitre, Directeur général de la DG REGIO à la Commission européenne, il est possible de capitaliser sur les résultats obtenus en réunion interinstitutionnelle et il espère bien pouvoir poursuivre les discussions « en bilatéral » avec les États membres sur le règlement portant dispositions communes, le Fonds social européen +, le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion. En parallèle, les députés du Parlement européen ont adopté, mardi 26 mars, le rapport sur le règlement sur la coopération territoriale (Interreg) pour le prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027. Dans les grandes lignes, le PE a porté le budget global à plus de 11 milliards d'euros en prix constants 2018, a modifié la répartition entre les différents programmes mis en place par le règlement et a notamment renforcé la dimension maritime et les co-financements. Ce sera à la prochaine mandature du PE de mener les négociations avec le Conseil. Le lendemain, soit mercredi 27 mars, les députés européens se sont exprimés une nouvelle et dernière fois sous cette mandature contre les conditions macro-économiques (le lien entre l'efficacité des Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) et une bonne gouvernance économique) dans le prochain règlement portant dispositions communes entre les différents fonds structurels et d'investissement, à l'occasion de l'adoption en plénière en première lecture du rapport. Les modifications apportées par rapport à la proposition initiale de la Commission sont nombreuses. En plus de la suppression des conditions macro-économiques, les députés ont réintroduit le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) dans le champ du règlement. Ils ont par

ailleurs limité les transferts des différents fonds structurels et d'investissements vers InvestEU, ainsi que vers le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE). Enfin, ils ont augmenté sensiblement le budget global dédié, pour l'aligner sur le budget actuel (soit 378 milliards d'euros en prix 2018). Le Parlement européen et le Conseil avaient amorcé des négociations sur certaines parties du règlement, mais à la suite d'un blocage du côté d'un groupe d'États membres sur le principe de partenariat (chaque programme est élaboré en associant des autorités européennes, régionales et locales, partenaires sociaux et organisations de la société civile), celles-ci ont été reportées après les élections européennes.

LE MINISTRE FRANÇAIS DE L'AGRICULTURE S'OPPOSE AUX COUPES BUDGÉTAIRES DANS LA FUTURE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE, TOUT EN AFFIRMANT QUE SELON LUI L'ACCORD AVEC LE MERCOSUR N'ABOUTIRA PAS :

Le ministre de l'agriculture, Didier Guillaume, a déclaré jeudi 28 mars devant un congrès de la FNSEA à Nancy que le gouvernement français n'acceptera aucune diminution du budget de la Politique agricole commune (PAC) pour la période 2021-2027. Selon lui, son point de vue est partagé par 20 des 27 États membres de l'Union européenne, mais pas par l'Allemagne. Didier Guillaume s'est également opposé à toute renationalisation de la future PAC. Par ailleurs, il a affirmé que l'accord de libre-échange entre l'UE et les pays latinoaméricains du MERCOSUR ne sera pas signé, selon lui, car ces derniers ne respectent pas les standards européens.

ALORS QUE LE PARLEMENT BRITANNIQUE PREND LA MAIN A LONDRES, LES PROBABILITÉS D'UN « NO DEAL » AUGMENTENT SENSIBLEMENT :

En fin de semaine dernière, comme expliqué lors du dernier InfoRup, les dirigeants européens et Theresa May sont tombés d'accord sur un prolongement de la période de négociation du Brexit, suivant un calendrier en deux temps. Si le Parlement britannique vote positivement l'accord de sortie ordonnée avant le 12 avril, accord pourtant déjà rejeté massivement par deux fois, le Royaume-Uni sortira de l'Union européenne le 22 mai. Sinon, le Royaume-Uni devra choisir entre participer aux élections européennes ou sortir de l'Union européenne sans accord le 12 avril. Theresa May n'étant pas parvenue à obtenir pour l'instant le soutien de son allié nord-irlandais du DUP, a repoussé ce vote initialement prévu en début de semaine au vendredi 29 mars. Entre temps, le Parlement britannique a voté un amendement, adopté par 329 voix contre 302, lui permettant de contrôler son ordre du jour, qui était jusqu'alors la prérogative du Gouvernement.

Les députés ont mis cela à profit en procédant à 8 votes indicatifs sur 8 différents scénarios de Brexit, parmi lesquels la révocation du Brexit, un « no deal », un second referendum ou encore une Union douanière permanente. Toutes ces options ont été rejetées, bien que les deux dernières citées aient obtenu le plus grand nombre de voix favorables. Si le dénouement approche, l'incertitude quant à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et ses conditions demeure totale.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 1 AU 5 AVRIL 2019

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 01/04	<p>Commission du Commerce international 17h-17h30 : Exposé de la Commission sur le rapport annuel relatif aux activités de défense commerciale</p> <p>Commission de l'agriculture et du développement rural De 17 à 19h, vote en commission sur les amendements : Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements OCM et POSEI</p>			
Mardi 02/04	<p>Commission de l'agriculture et du développement rural De 9h à 12h30, vote sur : Établissement de règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre des «plans stratégiques relevant de la PAC» et financés le FEAGA et par le Feader</p>			

Mercredi 03/04	Séance plénière Entre 17h30 et 24h : Débat sur le rapport Mato relatif au FEAMP			
Judi 04/04				
Vendredi 05/04				